

Direction Générale des Services  
GB/FB

## DECISION MUNICIPALE N°2024175

### Décision budgétaire modificative portant virement de crédit n°3 Budget Principal

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2024-024 en date du 22 février 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 de la Commune, et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

**Considérant** qu'il convient d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement,

#### DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser les virements de crédits suivants :

*Section d'investissement :*

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : - 97 500 € sur compte 217534 « réseaux d'électrification »

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + 97 500 € sur compte 2041582 « Autres groupements et collectivités à statut particulier, bâtiments et installations »

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision municipale lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 3 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 20 décembre 2024

Le Maire  
Gil Bernardi

